

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ
du vendredi 13 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le treize avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé PICARD, Maire

Etaient Présents : H. PICARD - Th. DESRUES - V. LETELLIER - J. POUPART – Ch. JOSEPH - St. DESJARDINS - J-Y CHASLE - Ch. AUFRAY - R. HAMARD - B. CHEVESTRIER – M. RIVIERE

Etaient absents excusés : A. DOUARD donne pouvoir à V. LETELLIER - M. HURAUULT donne pouvoir à R. HAMARD - M. BRETTEL - Ph. SAULNIER - E. FAISANT - A. GUEROULT - Ph. BAUDEQUIN

Secrétaire de Séance : J-Y CHASLE



AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

POINT 1 : Réalisation d'emprunts

Monsieur le Maire précise que, depuis 2014, la municipalité s'évertue à retrouver une santé financière en désendettant la commune avec des résultats probants, du moins pour le budget principal dans un premier temps.

Restaient les budgets annexes de la ZA du Verger et de la ZAC du Bocage de l'Illet pour lesquels la situation était particulièrement préoccupante compte tenu de leur montage financier initial respectif, et plus précisément de la réalisation d'emprunts in fine à très court termes dès leur création (dès le 24 novembre 2008 pour la ZAC et dès le 18 juin 2010 pour la ZA.

Compte tenu de l'endettement de la commune en 2014, seul la Caisse d'Épargne accompagne la commune pour renouveler ces emprunts « toxiques » (« toxiques » de par leur courte durée et l'échéance à terme du remboursement de la totalité du capital emprunté).

- Avec la clôture du **budget annexe de la ZA du Verger** et le transfert de ses écritures sur le budget principal de la commune, ainsi qu'avec la promesse d'achat des terrains libres par la société CM-CIC Aménagement Foncier à hauteur de 145 000,00 €, il a été possible d'envisager une solution d'emprunts avec la Caisse d'Épargne pour pallier à notre incapacité de remboursement de 185 000,00 € en mars 2018.

Il est proposé les deux prêts suivants par la Caisse d'Épargne :

Crédit-Relais in fine de 145.000,00 € :

Durée : 7 mois

Date de mise en place : 16/04/2018

Durée du différé : 7 mois

Date de fin : 16/11/2018

Périodicité intérêts : mensuelle

Taux fixe : 1,71 %

Frais de dossier : 735,00 €

Crédit Long terme de 40.000,00 € :

Durée : 60 mois
Date de mise en place : 16/04/2018
Date de fin : 16/10/2023
Périodicité intérêts : trimestrielle
Taux fixe : 1.24 %
Frais de dossier : 300,00 €

• Pour le **budget annexe de la ZAC du Bocage de l'Illet**, compte tenu des dépenses générales de la ZAC et des dépenses liées au seul quartier de La Nozanne supportées par les seules recettes de la vente des lots de La Nozanne, il a été impossible de rembourser un emprunt in fine de 155 000,00 € en mars 2018 et il est prudent d'anticiper sur le remboursement de l'emprunt in fine de 105 000,00 € dont l'échéance était prévue en mars 2019.

Il est ainsi proposé par la Caisse d'Épargne l'emprunt suivant :

Crédit Long terme de 260.000,00 € :

Durée : 144 mois
Date de mise en place : 16/04/2018
Date de fin : 16/10/2030
Périodicité intérêts : trimestrielle
Taux fixe : 2.07 %
Frais de dossier : 1.200,00 €
Conditions à mentionner dans la délibération pour ce financement
- Engagement de la commune du remboursement supplémentaire du CRD équivalent au prix de vente de chaque lot commercialisé
- Exonération des IRA lors des remboursements par anticipation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de contracter les 3 prêts bancaires sus-indiqués auprès de la Caisse d'Épargne et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt et tout autre document utile.

POINT 2 : Participations des Budgets annexes ZAC et Assainissement aux charges du personnel administratif et technique au titre de l'année 2018

La Commission « Finances » réunie les 3 et 11 avril derniers, propose, comme chaque année, de fixer la participation des budgets aux charges du suivi administratif et technique comme suit :

- ZAC : 5 000 € (administratif et technique)
- Assainissement : 5 000 € (technique)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer la participation des budgets aux charges du suivi administratif et technique au titre de l'année 2018 comme suit :

- ZAC : 5 000 € (administratif et technique)
- Assainissement : 5 000 € (technique)

POINT 3 : Fournitures scolaires Ecole Paul Emile Victor 2018

Il est proposé, comme chaque année, de fixer le montant des fournitures scolaires, qui se décomposait comme suit l'an dernier :

- 214 élèves* x 35 € = 7 490,00 €
- Livres – Jeux = 2 500,00 €

Au titre de l'année 2018, il est proposé :

- 194 élèves* x 35 = 6 790,00 €
- Livres – Jeux = 2 500,00 €

*(214 élèves en 2017, 216 élèves en 2016, 213 élèves en 2015, 219 en 2014, 225 en 2013, 230 en 2012)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant des fournitures scolaires comme suit :

Ecole Publique Paul Emile Victor :

- 194 élèves* x 35 € = 6 760,00 €
- Livres – Jeux = 2 500,00 €

POINT 4 : Convention ASE 2018

Monsieur le Maire rappelle la convention signée entre l'ASE et la Commune d'Ercé près Liffré sur délibération du 21 février 2001 qui a pour objectif de financer :

- ✓ l'encadrement des jeunes assuré par des professionnels de l'animation sportive
- ✓ le financement de la formation des futurs cadres pour les jeunes
- ✓ l'achat de matériel affecté au bon fonctionnement des sections jeunes

Il propose de reconduire pour 2018 la convention avec l'ASE pour un montant de 3 500,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire pour 2018 la convention avec l'ASE pour un montant de 3 500,00 €.

POINT 5 : Taux des impôts locaux (3 taxes)

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2017 qui sont :

- Taxe d'habitation : 17,19 %
- Taxe Foncier Bâti : 16,26 %
- Taxe Foncier non Bâti : 31,39 %

Il propose de les maintenir au niveau de 2017 pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 17,19 %**
- Taxe sur le Foncier Bâti : 16,26 %**
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 31,39 %**

POINT 6 : Affectation de résultats de la commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2017 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de : 128 998,38 € ;**

Décide, à l'unanimité, d'affecter, sur proposition de la commission « Finances » réunie le 18 avril dernier, le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	1 354 779,12 €
Recettes de fonctionnement : titres émis	1 483 777,50 €
A. Résultat de l'exercice	128 998,38 €
B. Résultats antérieurs reportés	0 €

C. Résultats à affecter (A+B)	128 998,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	599 978,18 €
Recettes d'investissement	749 301,57 €
Solde d'exécution d'investissement	149 323,39 €
Résultats antérieurs reportés	- 222 691,89 €
D. Déficit d'investissement D001	- 73 368,50 €
Solde des RAR 2017	
Dépenses engagées non mandatées	0 €
Recettes restant à réaliser	0 €
Besoin de financement	73 368,50 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
REPRISE Résultat de Fonctionnement (C)	128 998,38 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	128 998,38 €
2) Report en Fonctionnement R002	0 €

POINT 7 : Budget Primitif 2018 de la commune

Après en avoir écouté la présentation faite par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2018 de la commune et sur proposition de la commission « Finances » réunie les 3 et 11 avril derniers, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Fonctionnement :	1 296 116,15 €
Investissement :	720 339,80 €

Et après en avoir délibéré et à la majorité absolue (4 votes « contre » des membres de l'opposition : Messieurs HAMARD, CHEVESTRIER, RIVIÈRE et Madame HURALT qui a donné pouvoir à Régis HAMARD), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018 de la commune tel que présenté.

POINT 8 : Affectation de résultats Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif 2017 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent d'exploitation de : 101 539,22 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter, sur proposition de la commission « Finances » réunie le 18 avril dernier, le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation : mandats émis	76 362,48 €
Recettes d'exploitation : titres émis	73 783,15 €
A. Résultat de l'exercice	- 2 579,33 €
B. Résultats antérieurs reportés	104 118,55 €
C. Résultats à affecter (A+B)	101 539,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	255 141,82 €
Recettes d'investissement	77 719,95 €
Solde d'exécution d'investissement	- 177 421,87 €
Résultats antérieurs reportés	372 757,56 €
D. Excédent d'investissement D001	195 335,69 €
Solde des RAR 2017	
Dépenses engagées non mandatées	0 €
Recettes restant à réalisées	0 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
REPRISE Résultat d'exploitation (C)	101 539,22 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0 €
2) Report en fonctionnement R002	101 539,22 €

POINT 9 : Budget Primitif 2018 Assainissement

Après en avoir écouté la présentation faite par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2018 Assainissement, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Exploitation : 167 303,99 €
Investissement : 235 709,35 €

Et après en avoir délibéré et à la majorité absolue (4 abstentions des membres de l'opposition : Messieurs HAMARD, CHEVESTRIER, RIVIÈRE et Madame HURALT qui a donné pouvoir à Régis HAMARD), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018 Assainissement tel que présenté.

POINT 10 : Affectation de résultats de la ZAC du Bocage de l'Illet

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2017 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de : 242 694,35 € ;**

Décide, à l'unanimité, d'affecter, sur proposition de la commission « Finances » réunie le 3 avril dernier, le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	1 157 461,57 €
Recettes de fonctionnement : titres émis	1 199 193,29 €
A. Résultat de l'exercice	41 731,72 €
B. Résultats antérieurs reportés	200 962,63 €
C. Résultats à affecter (A+B)	242 694,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 301 802,43 €
Recettes d'investissement	1 315 990,33 €
Solde d'exécution d'investissement	14 187,90 €
Résultats antérieurs reportés	- 613 371,36 €
D. Déficit d'investissement D001	- 599 183,46 €
Solde des RAR 2016	
Dépenses engagées non mandatées	0 €
Recettes restant à réaliser	0 €
Besoin de financement	- 599 183,46 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
REPRISE Résultat de Fonctionnement (C)	242 694,35 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	0 €
2) Report en Fonctionnement R002	242 694,35 €

POINT 11 : Budget Primitif 2018 de la ZAC du Bocage de l'Illet

Après en avoir écouté la présentation faite par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2018 de la ZAC du Bocage de l'Illet, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Fonctionnement : 3 174 866,65 €
Investissement : 3 358 350,76 €

Et après en avoir délibéré et à la majorité absolue (4 votes contre des membres de l'opposition : Messieurs HAMARD, CHEVESTRIER, RIVIÈRE et Madame HURALT qui a donné pouvoir à Régis HAMARD), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018 de la ZAC du Bocage de l'Illet tel que présenté.

URBANISME / AFFAIRES FONCIÈRES / CADRE DE VIE

POINT 12 : Information sur l'opération d'adressage total de la commune

Monsieur le Maire précise qu'un début d'adressage du territoire a été réalisé il y a un peu plus de 5 ans. L'ensemble de la commune va être réalisé en 2018 (inscrit au BP : 10 000 €).

LA QUALITÉ DE L'ADRESSE : PÉRIMÈTRE ET APPROCHE SYNTHÉTIQUE

Tableau récapitulatif de la qualité de l'adresse dans la commune de Ercé-près-Liffré : périmètre et indicateurs de synthèse (mars 2018)

	Ercé-près-Liffré	CC Liffré-Cormier Communauté	Bretagne	France
Nombre total de voies	133	1 423	186 452	2 282 637
Nombre total de numéros	484	9 601	1 317 331	20 330 840
Nombre de points d'adresse	771	11 388	1 555 871	23 217 180
Nombre de foyers et entreprises distribués	805	13 527	2 145 662	39 953 555
Qualité de l'adresse	●	●	●	●

Qualité de l'adresse, au niveau national

- Très bonne
- Bonne
- Moyenne
- Inférieure à la moyenne
- Très inférieure à la moyenne

Source : Groupe La Poste - Service National de l'Adresse
(Données du 17/03/2018)

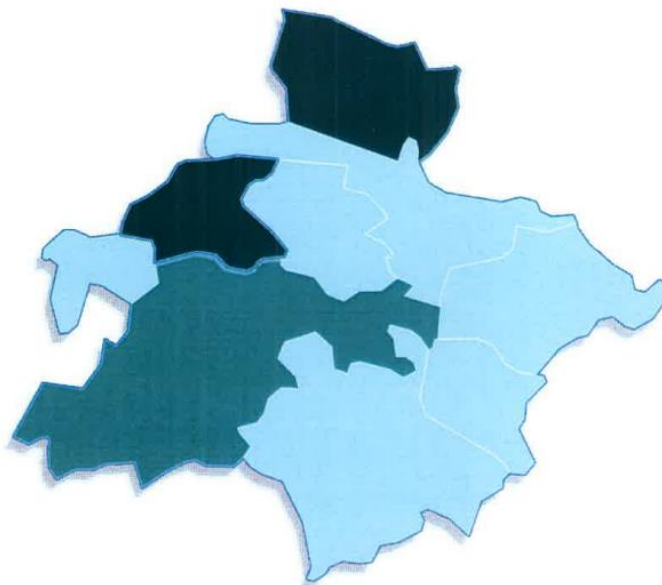
INDICATEUR DE QUALITÉ DE L'ADRESSE

Ercé-près-Liffré (Ille-et-Vilaine, Bretagne) étendu à
l'EPCI

Qualité de l'adresse, au niveau national

- Très bonne (6)
- Bonne (0)
- Moyenne (1)
- Inférieure à la moyenne (2)
- Très inférieure à la moyenne (0)

Sources : IGN GEOFLA 2016, SNA
Auteur : Service National de l'Adresse
Données du 17/03/2018



LES PRINCIPALES « SIGNALISATIONS D'ADRESSES » (DÉTAIL)

Tableau récapitulatif de la qualité de l'adresse par type « d'adresse signalée » dans la commune de Ercé-près-Liffré (mars 2018)

		Ercé-près-Liffré	CC Liffré-Cormier Communauté	Bretagne	France
Voies avec défauts de numérotation	Nombre de voies	95	384	78 478	880 058
	% de voies	71,4%	27%	42,1%	38,6%
	Nombre de foyers et entreprises concernés	311	1 775	413 605	6 739 085
	% de foyers et entreprises concernés	38,6%	13,1%	19,3%	16,9%
Adresses non numérotées	Nombre de points d'adresse	287	1 919	247 340	2 573 680
	% de points d'adresse	37,2%	16,9%	15,9%	11,1%
	Nombre de foyers et entreprises concernés	294	2 206	283 313	3 507 523
	% de foyers et entreprises concernés	36,5%	16,3%	13,2%	8,8%

Source : Groupe La Poste- Service National de l'Adresse
(Données du 17/03/2018)

problématiques de votre commune



· NOMBRE DE POINTS ADRESSES À TRAITER

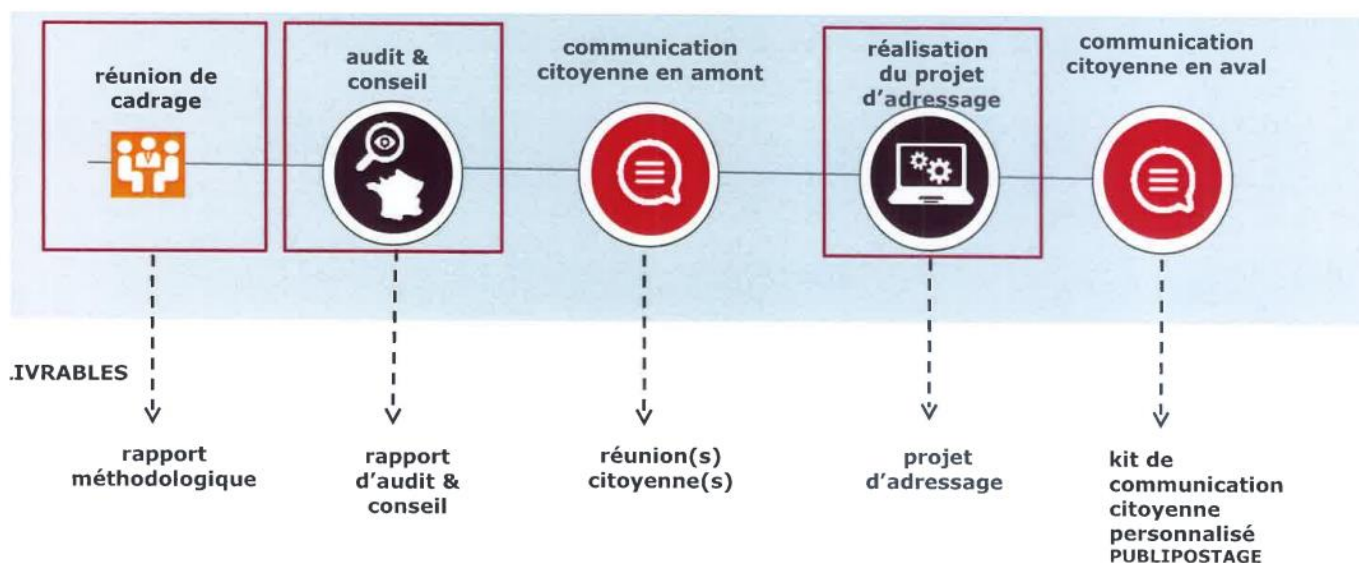
311

· NOMBRE DE SIGNALISATIONS À TRAITER

152

· NIVEAU DE QUALITE DE L'ADRESSE
(Sur une échelle de 1 à 5)

4



La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 15 mai 2018 à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.